

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-056

**A R R E T E**

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.18,  
Vu la demande de Noréade Lieudit La Cornette à CASSEL 59670 afin de garantir la sécurité des travaux de réparation eau 204, rue de la Zone Artisanale et 5 rue Odoul à Wormhout,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux 204, rue de la Zone Artisanale et 5, rue Odoul, et ce, **le mardi 28 février 2023**.

**ARTICLE 2** : Une signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par NOREADE.  
Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation par NOREADE et prendra fin lors de son retrait.

**ARTICLE 3** : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera publié puis transmis à NOREADE et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 28 février 2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 28/02/2023  
Le Maire,  
Frédéric DEVOS

